























CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS

Notre engagement mondial pour l'intégrité



TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
Respect des personnes	2
Un lieu de travail sûr et positif	3
Protection de l'environnement et développement durable	4
Contenu des produits	5
Minéraux de conflit et autres obligations relatives à l'origine des produits	6
Sécurité des produits	7
Cadeaux, faveurs et divertissement	8
Paiements indus	9
Conflits d'intérêts	10
Traitement des informations confidentielles	11
Négociation équitable et honnête	12
Commerce international	> 13
Conformité / Questions et préoccupations	14



Introduction

Dana s'engage à mener ses activités de manière éthique et respectueuse de ses employés et des communautés dans lesquelles ils vivent. Nous sommes convaincus que cet engagement profitera à nos clients et aux autres parties prenantes concernées par les activités de Dana. Pour de nombreuses raisons, c'est tout simplement la bonne conduite à tenir. Nous reconnaissons toutefois que Dana n'est qu'un simple maillon dans une longue chaîne d'approvisionnement mondiale jusqu'à l'utilisateur final. Par conséquent, il est essentiel que nos fournisseurs comprennent et appréhendent les normes de conduite des affaires que nous attendons de toute entreprise qui fait des affaires avec Dana.

Ce code de conduite identifie nos attentes essentielles en ce qui concerne les modalités de conduite des affaires des entreprises qui entretiennent une relation d'affaires avec Dana. Nous pensons également que ces normes permettront d'améliorer les performances de nos entreprises respectives dans notre intérêt mutuel. Par conséquent, le respect du Code de conduite des fournisseurs de Dana est un élément obligatoire inscrit dans tous les contrats d'achat de Dana.

Nous vous remercions d'étudier attentivement les normes énoncées dans ce document.





Respect des personnes

Les fournisseurs de Dana doivent se conformer à toutes les lois applicables en matière de droit du travail. Nous pensons qu'il appartient à chaque individu de déterminer si avoir un emploi est dans son intérêt. Nous pensons que les enfants ne devraient pas se retrouver dans une situation où ils doivent faire cette détermination. Par conséquent, Dana n'autorise pas le recours au travail des enfants de moins de seize ans, sauf dans le cadre d'un programme de formation professionnelle ou d'apprentissage autorisé par le gouvernement, qui serait clairement bénéfique pour les participants.

Nos fournisseurs ne doivent pas utiliser, faciliter ou participer au travail forcé ou involontaire sous quelque forme que ce soit, y compris la traite des êtres humains ou les pratiques disciplinaires faisant usage de la violence physique. Les fournisseurs de Dana doivent s'efforcer de respecter la dignité humaine et ne jamais enfreindre les droits de l'homme.



- A. Salaires: Dana attend également de ses fournisseurs qu'ils offrent à leurs employés des salaires et des avantages sociaux qui, au minimum, répondent aux besoins fondamentaux compte tenu des conditions locales. Les fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois applicables concernant le nombre limite d'heures de travail normales, le nombre d'heures supplémentaires et la rémunération.
- B. Recrutement éthique: Dana attend de ses fournisseurs qu'ils adoptent des pratiques de recrutement éthiques. Les fournisseurs ne doivent pas tromper ou frauder les travailleurs potentiels concernant la nature de leur travail. Les fournisseurs ne peuvent pas demander aux employés de payer des frais de recrutement ou leur refuser l'accès à des documents nécessaires pour l'obtention de passeports ou d'autres pièces d'identité délivrées par le gouvernement.
- C. Droit des employés à la liberté d'association: Les fournisseurs doivent promouvoir des activités dans l'intérêt des employés et mettre à leur disposition un processus par lequel faire entendre leur voix sans crainte d'intimidation, de représailles ou de harcèlement. Nous attendons également de nos fournisseurs qu'ils respectent la liberté d'association de leurs employés, conformément à la législation locale.



Un lieu de travail sûr et positif

Dana attend de ses fournisseurs qu'ils offrent à leurs employés un environnement de travail sûr et sain et qu'ils respectent toutes les lois et réglementations applicables en matière de santé et de sécurité. Cela inclut le respect de toutes les exigences de sécurité imposées par Dana lors de la visite de nos installations, qui peuvent être plus strictes dans certains cas.

Dana prône une approche proactive de la gestion de la sécurité et de la santé au travail en détectant et en remédiant aux risques avant qu'ils ne provoquent des blessures ou des maladies. Les fournisseurs doivent s'engager à traiter tous les risques de sécurité afin de prévenir les blessures et les maladies professionnelles. Nous sommes convaincus qu'une main-d'œuvre diversifiée - qui comprend un vaste éventail de compétences, d'antécédents et de points de vue - est essentielle à notre succès et favorise la créativité et l'enthousiasme.

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils encouragent un lieu de travail positif, diversifié et inclusif en ne tolérant pas le harcèlement, les comportements abusifs, l'intimidation ou la discrimination, y compris ceux liés à la race, à la couleur de peau, à la religion, au sexe, à la grossesse, à l'accouchement ou à une affection médicale connexe, à l'origine nationale, à l'orientation sexuelle, à l'identité de genre, à l'âge, au handicap ou à toute autre caractéristique protégée par la loi.

Dana encourage vivement l'obtention auprès d'un tiers de la certification ISO 45001:2018.





Protection de l'environnement et développement durable

Dana attend de ses fournisseurs qu'ils partagent l'engagement de Dana en faveur de la protection de l'environnement, comme défini dans la Politique environnementale de Dana, disponible ici.

Dana encourage vivement l'obtention auprès d'un tiers de la certification ISO 14001:2015.

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils rédigent et mettent en œuvre une Politique environnementale qui serve de base à leur programme pour l'environnement et le développement durable et qui inclut les engagements suivants :

- Respecter toutes les lois et réglementations locales en matière d'environnement et mettre en œuvre un processus rigoureux de vérification de la conformité et des actions correctives afin d'assurer la conformité permanente.
- II. Mettre en œuvre, se conformer à, et gérer leur système de gestion de l'environnement ainsi que les objectifs, cibles et plans d'amélioration qui s'y rapportent, en améliorant constamment leurs performances dans le but de minimiser l'impact environnemental de leurs activités pour leurs employés et les communautés, en se concentrant sur les domaines d'intérêt suivants :
 - a. Réduire leur production d'émissions atmosphériques sur site en se concentrant sur l'efficacité des processus, la substitution de produits, la réduction de la combustion de combustibles et les méthodes de filtration efficaces.
 - b. Améliorer leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) de Scope 1, 2 et 3 au sein de leurs installations et des chaînes de valeur en amont et en aval selon un objectif et un calendrier de réduction qui seront communiqués. Dana encourage vivement la création et l'adhésion à des objectifs fondés sur la science.
 - c. Réduire leur consommation d'eau, notamment dans les régions exposées à un stress hydrique, en implémentant des programmes de conservation et de réutilisation de l'eau.
 - d. Réduire leur production de déchets en se concentrant sur les 4 grands axes de la gestion environnementale : éliminer, réduire, réutiliser et recycler.



Contenu des produits

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils utilisent des pratiques de gestion responsable des substances chimiques conformes à toutes les exigences légales et réglementaires, qui respectent également les règles de Dana sur le contenu des produits, notamment, sans s'y limiter :

- Véhicules hors d'usage (ELV) et Système International de collecte de Données Matières (IMDS)
- Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques (REACH)
- Substances préoccupantes dans les articles ou les produits (SCIP)
- Proposition 65 de la Californie (Prop 65)
- Loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils coopèrent pleinement avec Dana pour satisfaire à ces initiatives et à d'autres démarches relatives au contenu des produits, au recyclage, à l'environnement, au développement durable et à la protection de la santé.





Minéraux de conflit et autres obligations relatives à l'origine des produits

Dana s'engage à respecter les lois des États-Unis encadrant l'utilisation des « minéraux de conflit ». La définition des « minéraux de conflit » fait référence à l'or, à l'étain, au tantale et au tungstène, ainsi qu'à leurs dérivés, la cassitérite, la colombite-tantalite (le coltan) et la wolframite, quel que soit leur lieu d'origine, de traitement ou de vente. Le Secrétaire d'État américain pourra ultérieurement désigner d'autres minéraux.

En tant que fournisseur de Dana, vous êtes tenu de respecter toutes les lois applicables et de répondre à toutes les demandes d'informations relatives au contenu et à l'origine d'un produit. Les fournisseurs doivent identifier les risques et prendre les mesures appropriées pour les atténuer lors de l'approvisionnement en matériaux, y compris les risques liés au financement de conflits armés, aux violations des droits de l'homme, à la conduite des affaires contraire à l'éthique ou à la dégradation de l'environnement.





Sécurité des produits

Dana s'engage à fournir des produits et services sûrs, de haute qualité. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils nous aident à répondre à cette attente. Les fournisseurs doivent fournir des biens et des services de haute qualité, sûrs et efficaces, en totale conformité avec les demandes des clients, les normes industrielles et les exigences réglementaires. Dana attend que des techniques appropriées d'évaluation et d'atténuation des risques soient appliquées aux processus de production et, lorsque les fournisseurs sont entièrement ou partiellement responsables de la conception, aux processus de conception et aux résultats. L'implication de logiciels embarqués ou d'applications E/E nécessite également la collaboration et le soutien des fournisseurs pour la réalisation des objectifs de sécurité applicables qui ont été définis.

Dana contrôlera activement la sécurité et la qualité des produits et services fournis par ses fournisseurs, y compris pendant les activités de développement, le cas échéant. En outre, Dana attend de ses fournisseurs qu'ils prennent leurs responsabilités en cas de défauts imputables à leurs produits et services. Dana attend également de ses fournisseurs qu'ils soient toujours francs avec Dana lorsqu'il s'agit de la qualité et de la sécurité des produits, et qu'ils ne tentent jamais de manipuler ou dissimuler des données pertinentes qui pourraient causer un problème de qualité ou de sécurité. Chaque fournisseur de Dana est tenu d'informer immédiatement Dana de toute question relative à la sécurité des produits ou services fournis.





Cadeaux, faveurs et divertissement

Dana sélectionnera ses fournisseurs sur la base de la valeur totale qui lui est proposée, qui inclut la qualité, le prix et les services offerts. Vous ne devez pas tenter d'influencer indûment un employé de Dana en lui offrant des gratifications inappropriées. La politique de Dana interdit aux employés d'offrir ou de recevoir des cadeaux, des faveurs ou des divertissements d'une valeur importante (supérieure à 100 USD). Par conséquent, vous devez demander à votre représentant Dana si un cadeau ou un divertissement potentiel est autorisé en vertu des politiques de Dana. Si un collaborateur de Dana sollicite de votre part un cadeau ou une faveur, vous devez le signaler au Bureau de la conduite des affaires de Dana.

Les demandes de clarification peuvent être adressées par e-mail à DanaOfficeofBusinessConduct@dana.com.





Paiements indus

Selon la politique de Dana, les pots-de-vin, les commissions occultes ou autres paiements indus ne peuvent pas être proposés ou versés directement par ou au nom de Dana, où que ce soit dans le monde, à un dirigeant, un agent ou un employé d'un client, d'un fournisseur ou d'un concurrent, ou à un tiers si vous savez ou avez des raisons de croire qu'une partie du paiement sera versée ou proposée dans le cadre d'un paiement indu. Cela inclut, sans s'y limiter, tout paiement à des fonctionnaires. Si vous agissez au nom de Dana de quelque manière que ce soit, vous devez vous conformer à cette politique. Si vous dispensez des services pour le compte de Dana, il peut vous être demandé d'attester et de fournir un justificatif attestant votre compréhension et votre respect de cette politique. Les fournisseurs doivent se familiariser avec le Manuel de conformité anticorruption de Dana, qui est disponible ici.





Conflits d'intérêts

Un conflit d'intérêts survient lorsque des intérêts privés, des relations personnelles ou la perspective d'un gain personnel influencent le jugement ou les actions d'une personne. Vous devez divulguer toute situation qui pourrait créer un conflit d'intérêts concernant un employé de Dana dans le cadre de ses relations avec votre entreprise. La direction de Dana déterminera si l'employé de Dana peut être impliqué dans des activités commerciales avec votre entreprise, ou si d'autres mesures de protection doivent être mises en œuvre. La divulgation doit être adressée dès que possible au Bureau de la conduite des affaires de Dana, que la situation soit finalement jugée acceptable ou non.





Traitement des informations confidentielles

Toute information qui vous est fournie par Dana dans le cadre de vos activités commerciales doit être considérée comme exclusive et ne doit pas être divulguée à des tiers sans l'accord préalable écrit de Dana et conformément à tout accord de confidentialité applicable et aux conditions contractuelles en vigueur. La divulgation aux sous-traitants fournisseurs ne peut se faire qu'avec l'autorisation préalable écrite de Dana et selon un accord, des mesures de protection et des restrictions appropriés.





Négociation équitable et honnête

Les informations fournies à Dana dans le cadre de négociations ou autrement doivent être exactes. Vous ne devez pas tenter d'influencer indûment le déroulement des négociations en employant des moyens trompeurs. Vous devez vous conformer à toutes les lois et réglementations qui peuvent affecter nos affaires ensemble, y compris la législation en matière de concurrence et de pratiques commerciales loyales. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils :

- Se livrent une concurrence loyale pour obtenir des marchés, sur la base de la qualité de leurs produits et services. Ne concluent jamais d'accord - formel ou informel - visant à limiter la concurrence en matière de prix, conditions de crédit, remises, services, livraison, capacité de production, qualité de produit ou coûts.
- Participent de manière équitable au processus d'appel d'offres. Si vous êtes impliqué dans la rédaction de propositions, la préparation d'offres ou la négociation de contrats, assurez-vous que les informations fournies sont exactes.
- Commercent de manière équitable. Lors de leurs interactions avec des clients - que ce soit en personne ou par l'intermédiaire de nos publicités, notre marketing ou nos supports de vente - qu'ils fournissent uniquement des informations véridiques à propos de leurs produits. Qu'ils s'abstiennent de formuler des revendications fausses ou illégales à propos de leurs concurrents.
- Négocient avec honnêteté en respectant les exigences légales applicables, en accordant une attention particulière aux contrats pour des marchés publics.





Commerce international

Dana et ses fournisseurs ont le privilège de servir des clients et de faire du commerce dans le monde entier. En tant que fournisseur de Dana, vous devez respecter les lois qui s'appliquent à votre activité, où que vous soyez dans le monde.

- Vous devez avoir connaissance des lois qui encadrent vos activités. Pour les importations et les exportations, respectez la législation, les droits de douane et les restrictions des États-Unis ainsi que le droit du commerce des pays dans lesquels vous exercez des activités.
- Sachez qui est impliqué dans chaque transaction et comment les paiements seront effectués.
- Documentez les importations et les exportations avec précision. Soyez conscient de toute exigence particulière, et incluez systématiquement l'étiquetage, la documentation, les licences, les autorisations, la destination finale et l'utilisation prévue.
- Soyez vigilant face au blanchiment d'argent, qui consiste à dissimuler des fonds provenant d'activités criminelles (comme le trafic de drogues ou les activités terroristes) en les faisant transiter par une entreprise légitime comme la nôtre.





Conformité

Respecter ces normes relève de la responsabilité éthique de nos fournisseurs et constitue un élément obligatoire pour faire des affaires avec Dana. Ces normes se veulent être bénéfiques pour le fournisseur et pour Dana. Il est possible que les performances de nos fournisseurs fassent l'objet d'un suivi par le biais d'enquêtes, de questionnaires et/ ou d'audits. Le non-respect de ce document peut entraîner diverses réactions de la part de Dana, notamment l'interdiction de toute activité d'approvisionnement, l'impossibilité de sa voir attribuer des marchés à l'avenir, et le renvoi du litige aux autorités chargées de l'application de la loi si les circonstances le justifient. Dana attend de ses fournisseurs qu'ils coopèrent avec toute activité de surveillance, qu'elle soit menée par Dana, par un client de Dana ou par un tiers. Dana attend de ses fournisseurs qu'ils veillent au respect de ce document par leurs sous-traitants fournisseurs directs et indirects.

Questions et préoccupations

Si vous avez des questions ou des préoccupations concernant l'un des thèmes abordés dans ce Code de conduite, veuillez contacter le département Analyse des achats à l'adresse PurchasingAnalytics@dana. com, ou le Bureau de conduite des affaires de Dana aux États-Unis au 1-877-261-2560 ou à l'adresse DanaOfficeofBusinessConduct@dana.com.

Nous vous remercions de votre soutien.

